



## Equivalence de qualifications professionnelles pour modules individuels

### Liste des équivalences\* existantes

\* aucune procédure d'équivalence nécessaire avec les documents de justification correspondants

### Journal de modifications

Date	Chapitre	Contenu
03.06.2019	2 Autres Qualifications	Nouveau Qualifications Thérapie complémentaire
15.06.2020	1 Qualifications professionnelles	Référence à l'équivalence SRK
19.10.2020	1 Qualifications professionnelles	Physiothérapeute ES
03.05.2021	2 Autres Qualifications Général	Clarification de la validité des diplômes en thérapie complémentaire, correction : correspondance du degré de module M3 et M4, Correction : Alignement DE / FR / IT

Validé le 20.03.2015 par CoAQ Modifié le 03.05.2021 Par CoAQ  
12.4 DO GW Berufsabschluesse 210503 A FR Page 1/4



# 1 Qualifications professionnelles

Les qualifications professionnelles formelles de niveau tertiaire suivantes ont une équivalence avec le certificat de module indiquée.

Niveau / Diplôme professionnel <sup>1</sup>	M1 <sup>2</sup>	M3	M4	M5	M7
<b>Examen professionnel (brevet fédéral)</b>					
Spécialiste en organisation d'entreprise avec brevet fédéral EP (ancien Organisateur/organisatrice avec brevet fédéral EP)				X	
<b>Examen professionnel supérieur (diplôme)</b>					
Naturopathe avec diplôme fédéral en discipline XY <sup>3</sup>	X	X	X	X	X
Thérapeute en médecine complémentaire avec diplôme fédéral		X	X	X	
Art-thérapeute DF			X		
<b>École supérieure (diplôme)</b>					
Infirmière experte / infirmier expert en soins d'anesthésie EPD ES	X				
Infirmière experte / infirmier expert en soins intensifs EPD ES	X				
Infirmière experte / infirmier expert en soins d'urgence EPD ES	X				
Droguiste ES			X	X	
Infirmier/-ère ES	X				
Économiste d'entreprise ES				X	
Physiothérapeute ES	X				

<sup>1</sup> Un certificat d'équivalence délivré par la Croix-Rouge suisse pour une qualification professionnelle figurant dans la liste est reconnu.

<sup>2</sup> M1 = formation médicale de base

M3 = santé et éthique

M4 = travail de thérapeute

M5 = diriger et gérer l'entreprise

M7 = Pratique professionnelle sous mentorat

<sup>3</sup> Lors de l'EPS il faut uniquement passer l'épreuve pratique P4 dans la branche optionnelle supplémentaire.



Niveau / Diplôme professionnel <sup>1</sup>	M1 <sup>2</sup>	M3	M4	M5	M7
<b>Haute école spécialisée/Université (Bachelor)</b>					
Bachelor gestion d'entreprise (universités)				X	
Bachelor of Science HES en économie ou gestion d'entreprise Bachelor of Science HES en Business Administration				X	
Sage-femme HES	X	X			
Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie	X				
Master of Science HES-SO en Ostéopathie	X	X	X		
Infirmière HES	X	X		X	
Physiothérapeute HES	X	X		X	
Psychologue HES/HEU			X		
Assistant/-e social/e HES			X		
Éducateur/-rice social/e HES			X		
Animateur/-trice socio-culturel HES			X		
Seulement en allemand Bachelor of Science ZFH en communication À partir du 12.10.2017 Bachelor of Science ZFH en Business Communications				X	
<b>Loi sur les professions médicales</b>					
Médecin	X	X			
Dentiste	X				
Pharmacien/-cienne	X				
Chiropracteur/chiropractrice	X				



## 2 Autres qualifications

Niveau	M1 <sup>4</sup>	M3	M4	M5	M7
<b>Thérapie complémentaire (Tronc commun)</b>					
Certificat de Branche OrTra TC		X	X	X	
Formation sectoriel BS avec certificat d'un prestataire accrédité *			X		
Formation sectoriel BP1 avec certificat d'un prestataire accrédité *		X			
Formation sectoriel BP2 avec certificat d'un prestataire accrédité *				X	

\* Les qualifications en thérapie complémentaire sont considérées comme équivalentes aux qualifications du module correspondant si elles ont été effectuées il y a moins de 5 ans au moment de l'introduction de la demande de certificat d'OrTra MA. Les qualifications plus anciennes nécessitent une révision par la CoAQ de l'OrTra MA.

---

<sup>4</sup> M1 = formation médicale de base  
M3 = santé et éthique  
M4 = travail de thérapeute  
M5 = diriger et gérer l'entreprise  
M7 = Pratique professionnelle sous mentorat